

jette des matières d'égout non traitées dans les cours d'eau du Canada. De nombreuses municipalités aimeraient améliorer leur système d'égout, mais elles ne peuvent pas faute d'argent.

Voilà un autre facteur qui milite en faveur d'une nouvelle répartition des revenus et des responsabilités d'une part entre les provinces et le gouvernement fédéral et, d'autre part, entre les provinces et les gouvernements locaux. Le manque de temps ne me permet pas de soulever le sujet des détergents et de parler des terribles effets des phosphates dans de nombreux lacs de la Colombie-Britannique et d'autres provinces. Peut-être certains députés seront-ils intéressés de savoir que la pollution causée par les collecteurs d'une grande usine de pâte à papier utilisant le sulfite est comparable à celle des égouts d'une ville de 2 millions d'habitants. Heureusement, beaucoup de chefs d'usines de pâte à papier se conduisent en bons citoyens et installent maintenant des dispositifs pour combattre la pollution.

Le problème consiste à réaliser un équilibre raisonnable et sûr et à fixer un niveau de pollution et des normes acceptables pour le Canada. Nous devrions trouver des moyens d'atténuer la pollution, tout en assurant un taux valable de croissance et d'expansion industrielles. Pour régler le problème, le gouvernement fédéral accomplit en ce moment un travail sérieux dans toutes les régions du pays. Le temps ne permet pas d'énumérer les travaux de province en province. Nous avons le Centre canadien pour les eaux intérieures et le Comité consultatif canadien pour la recherche sur les ressources hydrauliques, ainsi que des réunions continues des ministres des ressources, mais qu'il suffise de dire que le contrôle de la pollution ne peut être efficace s'il s'exerce uniquement au niveau municipal, provincial ou fédéral. Les trois niveaux de gouvernement doivent participer. Monsieur l'Orateur, ce projet de résolution procède d'un excellent esprit.

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, l'avis de motion à l'étude vise à former un comité de la Chambre de 15 membres, qui aurait pour tâche d'étudier le problème de la pollution. Durant les quelques minutes qui me restent, je me bornerai à faire quelques brèves remarques étant donné que l'occasion nous sera fournie plus tard d'exprimer toutes nos vues sur ce problème des plus important.

Je suis toutefois renversé de constater que la seule solution que le gouvernement puisse suggérer soit d'étudier un problème qui est déjà connu de tout le monde.

J'ai en main le rapport complet d'une étude effectuée par la Conférence nationale sur la pollution. Ce rapport qui comprend quatre volumes traite de toutes les sortes de pollution et propose des solutions aux problèmes qui se posent. Or, même si un autre comité de la Chambre étudiait ces problèmes-là, il nous faudrait en arriver aux mêmes conditions, car les scientifiques ont étudié les problèmes pendant plus de quatre ans.

Étant donné que le gouvernement se plaît à nous dire qu'il a hâte de présenter une législation, je suis d'avis que le parrain de cet avis de motion—même s'il est rempli de bonnes intentions—aurait dû nous proposer une législation susceptible de combattre la pollution, car si nous chargeons un comité d'étudier les différents problèmes de la pollution pendant deux ou trois ans, nous aurons alors perdu un temps précieux.

● (5.50 p.m.)

Outre la pollution de l'air et de l'eau, je suis d'avis qu'on devrait également mentionner celle de l'alimentation, de la morale, ainsi que celle de l'argent et de la politique, dont le Ralliement créditiste fait état depuis longtemps.

Mais pour ce que est du sujet qui nous concerne, à savoir la pollution de l'air et de l'eau, je désire faire part à la Chambre des recommandations que j'ai trouvées dans les renseignements qui m'ont été fournis par la bibliothèque du Parlement. Je trouve rétrograde de s'attarder davantage à étudier un problème connu de tous les industriels, des marchands, des municipalités et des corps publics. Ce n'est plus le temps d'étudier, mais de légiférer. Et si je m'adresse à la Chambre aujourd'hui, c'est en vue de l'exhorter à légiférer sur un problème.

Au fait, les statistiques révèlent que deux bébés sur dix—et le Canada ne fait pas exception—meurent des effets nocifs de la pollution de l'air ou de l'eau. J'ai en main une autre revue qui dit que l'eau, en fait est, la vie. On sait que l'homme peut subsister sans vêtements et sans abri pour un certain temps, mais s'il est privé de nourriture ou d'eau, il meurt très rapidement.

Lorsque nous considérons d'une façon particulière le problème de la pollution des eaux, nous constatons que, actuellement, la plupart des lacs du Canada sont pollués, de même que la plupart de nos plages et de nos rivières. Bien qu'il s'agisse d'un problème actuel et général, tout ce que l'on propose en cette enceinte, c'est de faire des études, alors qu'on devrait adopter une loi visant à mettre en application les recommandations qui ont été faites par la conférence nationale sur la pollution.